

Sous la surface:

Une estimation de la valeur du soutien public aux mines de métaux au Canada

(Looking Beneath the Surface: An Assessment of the Value of Public Support for the Metal Mining Industry in Canada)

Les impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation minière

L'extraction des minéraux et des métaux laisse une empreinte environnementale profonde et durable, et les conséquences d'accidents miniers tels que la rupture de barrages de résidus miniers peuvent être catastrophiques. En plus de provoquer des bouleversements majeurs du paysage, la destruction de nombreux habitats du poisson, de la faune et de la flore et la perturbation du ruissellement souterrain et superficiel, l'extraction minière en général et celle des métaux en particulier génèrent d'énormes quantités de déchets.

L'exploitation minière est une activité à court terme qui entraîne des conséquences à long terme. Au Canada, la plupart des nouvelles mines sont maintenant en activité pendant moins de quinze ans avant que le minerai qu'elles contiennent soit épuisé ou que leur exploitation cesse d'être rentable.

L'exploitation minière engendre bien des coûts pour les citoyens, les familles et les collectivités. Certains de ces coûts sociaux ont été calculés, mais ils apparaissent à différents postes dans les rapports sur la performance économique de l'industrie minière. Ce sont entre autres les conséquences sur la santé, tant dans la collectivité qu'en milieu de travail; les blessures corporelles entraînant une incapacité physique chez les mineurs; les changements au niveau des dirigeants locaux et des relations sociales; les conséquences des cycles de prospérité et de débâcle; la destruction de moyens de subsistance des communautés autochtones et autres perturbations des structures de base de l'économie locale; ainsi que la modification profonde des cultures régionales.

Matières et durabilité

Partout dans le monde, des groupes internationaux, des décideurs nationaux et des populations s'engagent dans un débat pressant sur la nécessité de promouvoir des modes de production et de consommation durables. L'importance des impacts environnementaux et sociaux de l'activité minière est l'un des principaux arguments qui ont permis de démontrer la nécessité de réduire la consommation de matières nouvellement extraites.

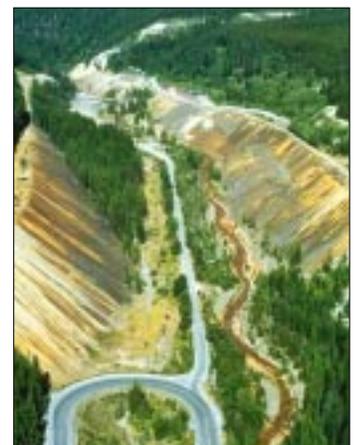
À l'échelle internationale, on s'entend de plus en plus pour dire qu'il faudra répondre à la demande générale de biens et services en réduisant de façon significative l'apport de nouvelles matières. Cet objectif peut être atteint en réduisant le gaspillage dès la conception et la production des biens et en recyclant et en réutilisant les stocks de matières existantes plutôt que de mettre les matières usagées au rebus à une extrémité du cycle et d'introduire des matières nouvellement extraites à l'autre extrémité.

Les métaux ne perdent pas leurs propriétés mécaniques ou métallurgiques lorsqu'ils sont recyclés et ils conservent leur valeur économique. Quoique l'utilisation de certains métaux, comme le mercure, devrait être abolie progressivement en raison de leur extrême toxicité, d'autres métaux peuvent être réutilisés et recyclés dans l'économie quasi indéfiniment.

Résumé du rapport

Pour obtenir le texte original complet et les références de ce rapport, commander ou télécharger votre copie de

Sous la surface à www.miningwatch.ca ou à www.pembina.org.



La mine Britannia

Située à cinquante kilomètres au nord de Vancouver, la mine de cuivre Britannia est abandonnée depuis sa fermeture en 1974. Ce site est l'une des pires sources de pollution par les métaux en Amérique du Nord.

Chaque jour, cinquante millions de litres de produits de ruissellement toxiques (métaux et eaux acides) s'écoulent du site dans la baie Howe.



Les mines Giant et Con

Le camp minier de Yellowknife, l'un des plus importants districts d'exploitation aurifère au Canada, compte deux grandes mines en exploitation, les mines Con et Giant. Depuis son ouverture en 1938, la mine Con a produit plus de 156 millions de grammes d'or. Quant à la mine Giant, qui a commencé ses activités une dizaine d'années plus tard, on estime qu'elle a produit 201 millions de grammes d'or.

Or le minerai extrait dans la région de Yellowknife est associé au fer arsenical et son traitement génère des rejets considérables d'arsenic. On a découvert que des résidus historiques et des dépôts plus récents contenaient des taux d'arsenic extrêmement élevés : jusqu'à 25 000 ppm dans les résidus de la mine Con et 4 800 ppm dans ceux de la mine Giant. (La norme canadienne de l'eau potable fixe la limite à 25 ppm.)

Mais la présence d'arsenic dans l'eau n'est pas le seul héritage négatif des 70 années d'exploitation de ces mines d'or. Dans les galeries de la mine Giant a été enfoui à l'abri des regards plus d'un quart de million de tonnes de trioxyde d'arsenic, un sous-produit hautement toxique issu du grillage du minerai pour en extraire l'or.

Objectifs du projet

L'industrie minière est souvent dépeinte comme un des secteurs sur lesquels le Canada s'est « bâti ». Cette industrie elle-même réfère fréquemment à cette dimension historique pour affirmer son importance dans l'économie canadienne. Mais l'industrie doit maintenant faire face à des questions qui concernent sa viabilité écologique, sociale et économique. Des dépenses de fonds publics considérées autrefois comme un soutien de bon aloi à une industrie clé sont maintenant mises en cause et considérées, tant à l'intérieur du pays qu'à l'échelle internationale, comme des sources de distorsions des signaux d'investissement et des prix du marché, qui font par ailleurs la promotion de modèles non viables de consommation des ressources. On met également de plus en plus en doute la « légalité » de ces dépenses dans le contexte des accords commerciaux internationaux dont le Canada est signataire.

À la lumière de ces facteurs, il faut se demander si les fonds publics doivent servir à soutenir l'extraction des ressources primaires alors que l'investissement dans d'autres types d'activité économique permettrait d'encourager une utilisation plus durable des ressources naturelles et de soutenir des emplois plus viables dans des communautés isolées actuellement confrontées à des perturbations dues aux cycles d'expansion et de ralentissement qui affectent le secteur minier.

Dans ce contexte, le présent rapport s'est fixé trois grands objectifs :

1. calculer, preuves à l'appui, la valeur des dépenses gouvernementales ainsi que de la responsabilité publique et des risques assumés par les gouvernements dans le secteur canadien des mines métallifères à titre de soutien à ce secteur; souligner les importantes omissions au niveau de l'information sur la nature et l'ampleur de ces dépenses publiques, de cette responsabilité et de ces risques; et identifier les modifications survenues au cours des ans dans la structure et l'ampleur de ce soutien;
2. évaluer les avantages économiques associés à l'industrie canadienne des mines métallifères tels qu'ils sont présentés par les gouvernements et l'industrie minière, et attester l'évolution des tendances dans la capacité de ce secteur à générer des retombées;
3. présenter une évaluation des tendances en matière de dépenses publiques ainsi que d'obligations et de risques assumés par les gouvernements dans le secteur des mines métallifères au Canada comparativement aux avantages économiques de ce secteur.

Dans cette étude, on s'est servi, en les comparant, des données relatives aux années 1994-1995 et 2000-2001.

Principaux résultats

Colombie-Britannique

- Pour chaque dollar investi dans l'exploration en C.-B., les dépenses publiques (fédérales et provinciales confondues) sont de 65 cents.
- Les dépenses publiques d'appui au secteur des mines métalliques ont augmenté de 17 % en C.-B. entre 1994-1995 et 2000-2001, passant de 13,2 à 15,4 millions de dollars.
- Les dépenses provinciales d'aide à ce secteur feront plus que doubler en raison de l'instauration d'un crédit d'impôt provincial sur les actions minières accréditatives (*BC Mining Flow-Through Share Tax Credit*) et de l'exonération de la taxe de vente dont bénéficie ce secteur. Une exonération pour le matériel et l'équipement miniers a été annoncée dans le budget de la province en juillet 2001. L'exonération de la taxe de vente à elle seule devrait apporter au secteur 12,5 millions de dollars en allègement fiscal additionnel en 2001-2002.
- L'emploi dans le secteur des mines métallifères en Colombie-Britannique a diminué de 6 %, et le paiement de redevances sur les minéraux par ce secteur a chuté de 29,9 % entre 1994-1995 et 2000-2001. De même, la contribution de ce secteur au PIB provincial a diminué de 12 %.
- La C.-B. n'a pas de programmes formels reliés à la réfection des mines désaffectées, et aucune estimation n'a été faite de ce qu'il en coûterait pour réhabiliter les 1170 emplacements de mines métallifères « historiques » qui ont été recensés. On estime que le manque à recouvrer en garanties financières détenues par la province pour l'exploitation de mines par rapport aux coûts de fermeture est de 85 millions de dollars.

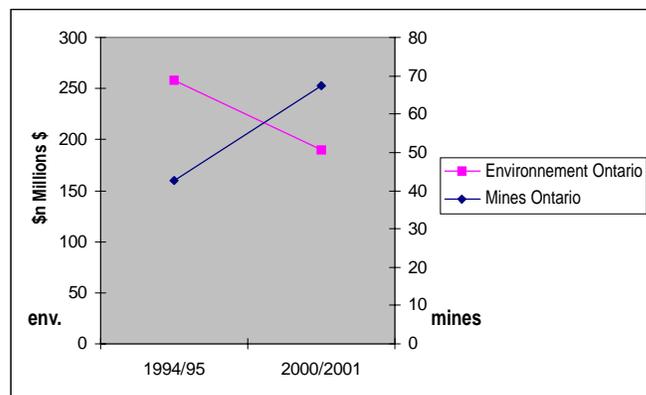
Ontario

- Les dépenses publiques effectuées pour soutenir l'industrie des mines métallifères ont augmenté de façon spectaculaire, passant de 42,7 millions de dollars en 1994-1995 à 67,4 millions de dollars en 2000-2001, ce qui représente une augmentation de 58 %.
- Cette progression des dépenses publiques effectuées pour soutenir l'industrie minière frappe particulièrement en regard de la réduction globale des dépenses publiques dans le domaine de la protection de l'environnement, qui a été pratiquée dans la province à la suite de l'élection de juin 1995. Pendant que le soutien à l'industrie minière augmentait de façon spectaculaire, le budget de fonctionnement du ministère de l'Environnement de la province était réduit de 26,2 % (de 258 à 190 millions de dollars).
- En Ontario, l'emploi, le paiement de redevances sur les minéraux et la contribution au PIB provincial par le secteur des mines métallifères ont tous diminué considérablement au cours de la période couverte par la présente étude, tant en termes absolus que relativement à la contribution d'autres secteurs de l'économie. Entre 1994-1995 et 2000-2001, le nombre total d'emplois dans ce secteur a diminué de 20 %, les paiements de redevances, de 45 %, et la contribution au PIB, de 24 %. La contribution du secteur au nombre total d'emplois a diminué de 30 %, sa contribution au revenu provincial total a chuté de 57 % et sa contribution au PIB provincial total a décliné de 39 %.
- Le coût public par employé dans ce secteur a augmenté de 97 %, passant de 3 472 \$ en 1994-1995 à 6 848 \$ en 2000-2001.
- Les ententes d'autoassurance rendues possibles à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les mines* par le projet de loi 26 de 1996, grâce auxquelles les propriétaires et les exploitants miniers ne sont plus tenus de présenter des garanties réalisables en regard de leurs plans de fermeture de mine, couvrent actuellement des coûts potentiels de fermeture de 449,3 millions de dollars pour les mines métallifères et les usines de traitement.

Québec

- Parmi toutes les provinces et les territoires étudiés, c'est le Québec qui soutient le plus largement son industrie minière. Les dépenses d'aide publique consenties par Québec en 2000-2001 dans ce secteur étaient 1,6 fois plus élevées que celles de l'Ontario, bien que le secteur minier québécois ne représente que 60 % de celui de l'Ontario.
- Le soutien total au secteur des mines métallifères au Québec a diminué très faiblement (1,4 %) au cours de la période couverte par cette recherche, passant de 109 à 108 millions de dollars. Cependant, le soutien total augmentera considérablement au cours des trois prochaines années en raison de l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour le secteur des ressources naturelles dans le budget provincial de mars 2001. On s'attend à ce que les coûts de ce programme s'élèvent à 15 millions de dollars en 2001-2002, à 28 millions de dollars en 2002-2003 et à 34 millions de dollars en 2003-2004. Par ailleurs, des congés fiscaux ont été instaurés à l'intention des nouvelles mines du Moyen et Grand Nord.
- Le Québec est le seul parmi les gouvernements faisant l'objet de la présente étude à avoir mis en place un certain nombre d'organes officiels dont le but spécifique est de faire des placements en actions dans le secteur minier, particulièrement dans les petites sociétés minières (d'exploration). Ces investissements ont augmenté considérablement entre 1994-1995 et 2000-2001, passant de 3,4 à 11 millions de dollars. En outre, la province a effectué des investissements en actions de l'ordre de 2 millions de dollars dans des opérations minières de pointe en 2000-2001.
- L'emploi dans le secteur des mines de métaux au Québec a chuté de 15,7 % au cours de la période de 1994-1995 à 2000-2001; la contribution de ce secteur au revenu provincial total a diminué de 4,8 %; et sa contribution au PIB provincial total a chuté de 11,8 %.

Ontario – Tendence des dépenses en environnement c. les dépenses soutenant l'industrie minière de 1994/1995 à 2000/2001



Les Cris d'Oujé-Bougoumou

The Ottawa Citizen, 23 octobre 2001

Une étude menée par un expert américain sur la contamination de l'eau souterraine et de l'environnement chez les Cris d'Oujé-Bougoumou, dans le Nord québécois, a permis de constater la présence de taux élevés d'arsenic, de cyanure, de plomb, de mercure et d'autres métaux lourds dans l'eau, les poissons et les êtres humains de cette communauté.

« Ce que j'ai découvert est renversant », déclare Christopher Covell, rejoint chez lui hier à Lyndeborough au New Hampshire.

À côté de cela, Love Canal a l'air d'une simple arrière-cour malpropre, ajoute-t-il, comparant la contamination observée à Oujé-Bougoumou, où vivent environ 700 Cris, à celle de ce quartier résidentiel de la ville de Niagara Falls (New York) construit sur un site d'enfouissement de biphényles polychlorés (BPC), où des taux élevés de cancer ont été observés chez les résidents. [...]

Le chercheur a également découvert des taux élevés de métaux lourds dans les poissons pêchés dans les lacs locaux, ainsi que dans les échantillons de cheveux des résidents d'Oujé-Bougoumou. D'après ses conclusions, tous les métaux détectés sont nocifs pour la santé humaine et sont reconnus comme pouvant causer des cancers du rein, du foie, du poumon et de la peau, ainsi que d'autres problèmes de santé.

Tendances-Sommaire – Colombie-Britannique 1994/5 à 2000/1

Facteur	Tendance 1994/5 à 2000/1
Dépenses publiques	Hausse 17%
Changement en % - contribution à l'emploi extraction des métaux	Baisse 15,4%
Changement en % - contribution de l'extraction des métaux au total des recettes gouvernementales	Baisse 40%
Changement en % - contribution au PIB x prov/terr/féd de l'extraction des métaux par rapport aux autres industries	Baisse 12%

Tendances-Sommaire – Ontario 1994/5 à 2000/1

Facteur	Tendance 1994/5 à 2000/1
Dépenses publiques	Hausse 58%
Changement en % - contribution à l'emploi extraction des métaux	Baisse 30%
Changement en % - contribution de l'extraction des métaux au total des recettes gouvernementales	Baisse 57%
Changement en % - contribution au PIB x prov/terr/féd de l'extraction des métaux par rapport aux autres industries	Baisse 39%

Tendances-Sommaire – Québec 1994/5 à 2000/1

Facteur	Tendance 1994/5 à 2000/1
Dépenses publiques	Baisse 1,4%
Changement en % - contribution à l'emploi extraction des métaux	Baisse 36,3%
Changement en % - contribution de l'extraction des métaux au total des recettes gouvernementales	Baisse 4,8%
Changement en % - contribution au PIB x prov/terr/féd de l'extraction des métaux par rapport aux autres industries	Baisse 11,8%

Tendances-Sommaire – Yukon 1994/5 à 2000/1

Facteur	Tendance 1994/5 à 2000/1
Dépenses publiques	Baisse 2%
Changement en % - contribution à l'emploi extraction des métaux	Baisse 25,6%
Changement en % - contribution de l'extraction des métaux au total des recettes gouvernementales	Baisse 20%
Changement en % - contribution au PIB x prov/terr/féd de l'extraction des métaux par rapport aux autres industries	Baisse 36,5%

■ Au Québec, l'usage actuel consiste à exiger des garanties financières correspondant à 70 % seulement des coûts de réhabilitation prévus pour les mines en exploitation.

Yukon

■ Les dépenses publiques totales effectuées par le gouvernement territorial pour soutenir l'industrie des mines métalliques ont légèrement fléchi, passant de 6,8 à 6,7 millions de dollars (2 %) au cours de la période de 1994-1995 à 2000-2001.

■ Ce fléchissement des dépenses totales est dû à l'expiration de l'entente fédérale-territoriale de mise en valeur des minéraux qui était en place au milieu des années 1990. Cette entente représentait une source majeure de subvention des opérations minières du territoire.

■ Au Yukon, l'activité économique dans le secteur des mines est extrêmement cyclique. Le rendement et la production ont augmenté de façon marquée au milieu des années 1990 avant de décroître jusqu'en 2000. Le nombre total d'emplois, les paiements de redevances au gouvernement territorial et les contributions au PIB du territoire ont diminué pendant la période de 1994-1995 à 2000-2001, tant en termes absolus que relativement à d'autres secteurs. Le nombre total d'emplois dans le secteur minier a diminué de 8 %, les paiements de redevances, de 40 %, et la contribution au PIB, de 25,5 %.

■ La contribution de ce secteur à l'ensemble de l'emploi a chuté de 25,6 %, sa contribution au revenu territorial total, de 20 %, et sa contribution au PIB territorial total, de 36,5 %.

■ Il n'existe pas de programme territorial officiel pour la restauration des mines désaffectées. L'attribution des responsabilités entre les gouvernements fédéral et territorial à l'égard des mines abandonnées fait partie de négociations actuellement en cours sur le transfert de responsabilités. Le coût de restauration total des mines abandonnées du territoire est estimé à 269,5 millions de dollars. Les dépenses fédérales actuelles d'entretien des mines désaffectées sur le territoire du Yukon se situent entre 8 et 10 millions de dollars par année.

Gouvernement fédéral

■ Le gouvernement fédéral est de loin la plus importante source de soutien au secteur des mines, avec des dépenses totales de 383 millions de dollars en 2000-2001.

■ Les dépenses fédérales par employé ont augmenté de 20 %, passant de 10 945 \$ en 1994-1995 à 13 095 \$ en 2000-2001.

■ En grande partie, les dépenses fédérales sont faites sous forme de dépenses fiscales établies de longue date, comme les frais d'exploration au Canada, les frais d'aménagement au Canada et la déduction relative aux ressources, et sous forme d'activités de programme de Ressources naturelles Canada, comme la Commission géologique du Canada.

■ Bien que le gouvernement fédéral ait entrepris de ramener l'imposition d'autres secteurs économiques à des niveaux comparables à ceux de certains secteurs de ressources non renouvelables, comme le secteur minier, les plus importantes mesures de soutien fiscal et institutionnel au secteur minier sont toujours en place, et de nouvelles formes d'aide continuent de

s'ajouter, à la fois par l'intermédiaire du système fiscal et à titre ponctuel, comme on l'a vu avec le projet Voisey's Bay.

- Les obligations fédérales en matière de restauration des mines abandonnées sont concentrées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et font partie des discussions actuelles avec les gouvernements territoriaux sur les transferts de responsabilité. On estime que les obligations totales à l'égard des mines métallifères désaffectées s'élèvent à 269,5 millions de dollars pour le Yukon et à 370 millions de dollars pour les T.N.-O., soit un total de 639,5 millions de dollars. Toutefois, les données relatives aux T.N.-O. ne prennent pas totalement en compte des mines très importantes, telles que la mine Giant à Yellowknife. Les coûts potentiels estimatifs pour la réhabilitation de cette seule mine seraient de 39 à 409 millions de dollars.

- À l'échelon national, le nombre d'emplois dans le secteur des mines métallifères a chuté de 12 % entre 1994-1995 et 2000-2001. La contribution de ce secteur au PIB a diminué de 8 %. Le fléchissement de la contribution du secteur minier au nombre total d'emplois et au PIB total est plus significatif encore, sa participation au nombre total d'emplois ayant diminué de 24 % et sa participation au PIB total ayant diminué de 25 % entre 1994-1995 et 2000-2001.

Conclusions

Dans l'ensemble, le soutien à l'industrie des mines métallifères a augmenté considérablement au cours de la période couverte par la présente étude, particulièrement en Ontario, mais aussi en Colombie-Britannique et au niveau fédéral. Les dépenses publiques totales ont diminué très faiblement au Québec et au Yukon entre 1994-1995 et 2000-2001. Cependant, le soutien à l'industrie des mines métallifères est appelé à augmenter de manière significative au Québec entre 2001-2002 et 2003-2004 en raison du crédit d'impôt remboursable pour le secteur des ressources naturelles instauré en mars 2001. De même, le soutien augmentera de façon spectaculaire en Colombie-Britannique en raison de l'exonération de taxe de vente applicable au matériel et à l'équipement d'exploitation minière instaurée en juillet 2001, ainsi que du crédit d'impôt provincial sur les actions minières accréditives.

Les chiffres de dépenses fournis dans la présente étude sont, selon toute vraisemblance, des sous-estimations, car les gouvernements ont été incapables de fournir des chiffres de dépenses pour un certain nombre d'initiatives fiscales nouvelles ou autrement significatives.

Il est aussi important de noter que cette analyse n'a pas tenu compte de tout l'éventail des formes d'aide offerte au secteur par les gouvernements. Cette aide comprend par exemple le prix de la ressource elle-même et de l'accès à cette ressource, l'accès à l'eau et à l'énergie sans aucuns frais ou à prix réduit, ainsi que le statut privilégié accordé au secteur de la mise en valeur et de l'extraction des minéraux dans les processus de planification de l'utilisation du territoire.

On n'a pas davantage examiné tout l'éventail des coûts sociaux et environnementaux associés à cette industrie. On s'est plutôt concentré sur les coûts qui étaient les plus faciles à identifier et à documenter. Le coût de restauration associé aux mines désaffectées est un indicateur de certains coûts environnementaux à long terme de l'industrie, particulièrement en ce qui a trait aux perturbations de la surface et à la qualité des eaux souterraines et de surface. Toutefois, d'autres coûts, tels que les effets sur la santé de la pollution de l'air et de l'eau associée à l'industrie, la perturbation permanente du ruissellement et des approvisionnements d'eau souterraine et de surface, ainsi que les effets sociaux des modèles de développement cyclique et transitoire de l'industrie n'ont pas encore été évalués. Il ne serait pas du tout surprenant que ces coûts puissent contrebalancer les contributions de l'industrie au PIB.

Les avantages du secteur des mines métallifères sont en baisse pour ce qui est du nombre d'emplois, des redevances et de la contribution au PIB, tant en termes absolus qu'en termes relatifs. Le nombre d'emplois dans ce secteur a chuté à tous les paliers de gouvernement étudiés, diminuant de 12 % à l'échelle nationale entre 1994-1995 et 2000-2001.

Tendances-Sommaire – Fédérales/Nationales 1994/5 à 2000/1

Facteur	Tendance 1994/5 à 2000/1
Dépenses publiques	Hausse 5%
Changement en % - contribution à l'emploi extraction des métaux	Baisse 24%
Changement en % - contribution de l'extraction des métaux au total des recettes gouvernementales	s/o
Changement en % - contribution au PIB x prov/terr/féd de l'extraction des métaux par rapport aux autres industries	Baisse 25%



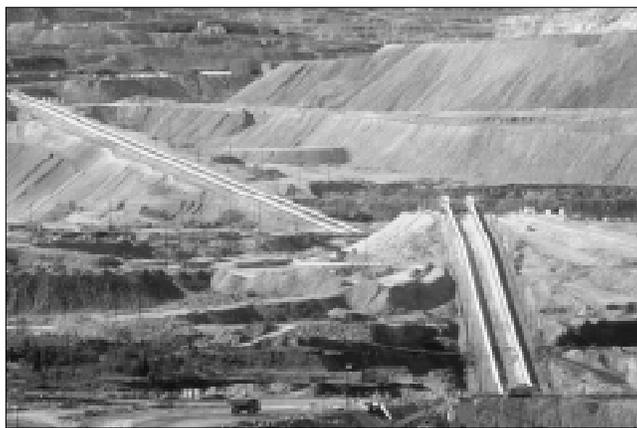
La mine Faro

En 1990, lorsque la compagnie Curragh Resources a commencé à exploiter les gisements Vangorda et Grum à la mine Faro, l'Office des eaux du territoire du Yukon a exigé qu'elle verse une garantie de 943 700 \$ ainsi qu'une cotisation fixe de 560 000 \$ par an au fonds en fiducie créé pour ces mines. Curragh a fait faillite en 1993, et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a aussitôt saisi les dépôts de garantie et affecté la somme entière à des travaux de restauration du site.

Lorsque le successeur de Curragh, la compagnie Anvil Range, a fermé le site en 1998, une somme de 11,5 millions de dollars avait à nouveau été accumulée dans le fonds en fiducie. Or l'obligation de réparer serait évaluée actuellement à 124 millions de dollars.

Les mines abandonnées

Il existe au moins 10 000 mines abandonnées au Canada. On estime qu'il en coûterait au moins un milliard de dollars pour nettoyer quelques-uns seulement des sites qui sont sous responsabilité fédérale. L'Association minière du Canada estime quant à elle à six milliards de dollars le coût de la restauration des mines abandonnées au Canada.



Tant de déchets!

On estime que l'industrie minière canadienne génère un million de tonnes de stériles et 950 000 tonnes de résidus *par jour*, pour un total de 650 millions de tonnes de déchets par an. C'est plus de vingt fois la somme des résidus urbains solides produits annuellement par l'ensemble des résidences, des industries, des entreprises commerciales et des institutions canadiennes.

Un certain nombre d'autres facteurs doivent être pris en compte dans l'évaluation des avantages découlant des dépenses de l'État à titre de soutien au secteur minier. Les mines nouvelles et projetées au Canada tendent à avoir une vie utile beaucoup plus courte que les mines anciennes (voir la rubrique marginale intitulée « Des mines de courte durée de vie », à la page 4 du rapport complet). Ainsi, leurs avantages en termes d'emploi, de revenus et de contribution au PIB deviennent de plus en plus transitoires.

Recommandations

Les conclusions de la présente étude révèlent que la prestation d'aide additionnelle à l'industrie des mines métalliques ne peut se justifier et que les différentes formes d'aide existantes doivent être sérieusement remises en question. Dans cette optique, les auteurs du présent rapport forment les recommandations suivantes.

Nouvelles subventions : Actions accréditives

1. Il faut abolir les programmes de crédit d'impôt sur les actions accréditives dans le secteur minier, qui ont été mis en place en 2000 et en 2001 au niveau fédéral ainsi qu'en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec.

Mesures fiscales fédérales

2. Le gouvernement fédéral ne doit pas réduire les taux généraux d'imposition des entreprises dans le secteur minier au même niveau que ceux accordés aux secteurs autres que les mines, le pétrole et le gaz naturel dans le budget de février 2000, à moins que les mesures fiscales fédérales spécifiques au secteur minier identifiées dans le présent rapport, telles que les frais d'exploration au Canada, les frais d'aménagement au Canada et la déduction relative aux ressources, soient retirées. Le retrait de ces programmes serait conforme aux recommandations faites au gouvernement canadien par l'OCDE.

Mesures fiscales provinciales

3. Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent prendre les mesures nécessaires pour ramener les taux d'imposition des entreprises du secteur minier à des niveaux comparables à ceux des autres secteurs. Les dépenses et les crédits d'impôt spécifiques à ce secteur, tels que l'exonération de la taxe de vente provinciale instaurée récemment en Colombie-Britannique et les crédits d'impôt à l'exploration minière accordés par la Colombie-Britannique, le Yukon et le Québec, devraient être abolis.

Programmes de redevances minières

4. Les gouvernements canadiens doivent s'assurer que leurs programmes de redevances minières rapportent la pleine valeur de la ressource aux contribuables. Il faut éliminer les « congés » fiscaux et les exonérations d'impôt pour les nouvelles mines ou les mines éloignées, tels que ceux qui sont offerts en Ontario et au Québec. Il faut revoir les systèmes de redevances minières afin de s'assurer qu'ils ne permettent pas d'avoir accès aux ressources à un coût inférieur à la valeur réelle de celles-ci.

Rôle des ministères et des services reliés aux mines

5. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent tenter de réorienter les activités des services responsables des mines afin de mieux servir les besoins de la population plutôt que les seuls intérêts de l'industrie minière. Les études géologiques actuelles d'identification des ressources minérales pourraient, par exemple, être réorientées vers la recherche, la compréhension et la protection de ressources renouvelables telles que l'eau souterraine.

Autres formes de soutien : infrastructure, eau, énergie et terrains

6. Les gouvernements doivent cesser de fournir des infrastructures afin de soutenir le développement de nouvelles mines, comme l'a fait récemment le gouvernement fédéral dans le projet Voisey's Bay au Labrador. Les exploitants miniers devraient être tenus d'internaliser les

coûts de l'immobilisation nécessaire au soutien de leurs opérations, telle que la construction de routes et de voies ferrées.

7. L'industrie minière est un important consommateur d'eau. Il faudrait abolir la pratique qui permet aux utilisateurs industriels d'avoir accès, sans frais et quasi sans limites, aux ressources publiques en eau, comme on l'a fait en Ontario et au Québec. Il faudrait adopter des mesures pour assurer une utilisation viable de l'eau et imposer des frais pour l'utilisation industrielle de l'eau afin d'encourager l'efficacité et la conservation.

8. Dans certaines provinces et certains territoires, comme en Colombie-Britannique et au Yukon, des compagnies minières ont eu accès aux services publics d'électricité à des tarifs réduits. Ces pratiques doivent cesser car elles encouragent l'utilisation inefficace de l'énergie et font grimper les coûts pour les autres consommateurs.

9. Compte tenu de la nécessité d'examiner tout l'éventail des facteurs environnementaux, sociaux et économiques dans les décisions relatives à l'utilisation des terrains, on devrait cesser d'accorder la priorité au développement de ressources non renouvelables, telles que les mines, comme c'est le cas en Ontario, dans les systèmes et les politiques de planification de l'utilisation des terrains à l'échelle provinciale. De même, il faut que soit aboli le programme d'indemnité de la Colombie-Britannique pour le changement d'utilisation de terrains sur lesquels des concessions minières ont été établies.

Réparation de l'héritage du passé

10. Les responsabilités publiques accumulées à l'égard des mines abandonnées devraient être compensées par la restauration des sites dans des délais raisonnables.

Stratégies économiques pour les collectivités dépendant des mines

11. On devrait élaborer et implanter des stratégies économiques au profit des collectivités et des travailleurs qui ont été dépendants des mines et qui sont affectés par la diminution de l'emploi dans le secteur minier et par le ralentissement de l'activité économique.

Prévention des dommages et responsabilités à venir

12. On doit établir et implanter des cadres de réglementation soutenus par du personnel et des budgets adéquats pour prévenir les dommages environnementaux causés par l'exploitation des mines et éviter l'accumulation des responsabilités environnementales futures au nom de la population.

Investissements dans la durabilité des matériaux

13. On devrait investir dans des stratégies visant à réduire les déchets et à augmenter la durabilité des matériaux, notamment dans la conception de produits et de procédés de production pouvant faciliter la réutilisation et le recyclage des matériaux, y compris les métaux, ainsi que dans la recherche, le développement et l'expansion de la capacité de traiter et d'utiliser des matériaux secondaires dans l'économie canadienne.

Garanties financières

14. Les gouvernements doivent s'assurer d'obtenir des garanties financières adéquates et réalistes à l'égard du risque d'abandon et de fermeture pour les mines en exploitation. Il faut abolir les politiques d'autoassurance ou d'acceptation par la Couronne de risques non couverts par une assurance. L'information sur les coûts de fermeture et de soins à long terme et sur les garanties financières détenues par la Couronne devrait être rendue publique.

Dépenses fiscales

15. Le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires devraient adopter des politiques leur imposant de fournir une estimation claire des coûts de leurs mesures fiscales au moment d'inclure celles-ci dans leurs budgets, et ce, en termes de manque à gagner en recettes fiscales ou de crédits d'impôt remboursables à accorder.

16. Les gouvernements des différents paliers devraient être tenus de soumettre un rapport annuel sur les coûts des mesures fiscales dans leurs comptes publics, en présentant ces coûts par programme, secteur et activité.

L'or et les déchets

On a calculé que la quantité de minerai qu'il faut traiter pour produire une paire d'alliances en or pourrait remplir une fosse de trois mètres de longueur, de deux mètres de largeur et de deux mètres de profondeur.



L'usage de l'eau

L'un des principaux usages industriels de l'eau correspond à l'activité minière. Pour permettre les opérations minières, on procède au « dénoyage » des mines à ciel ouvert et des galeries souterraines en en retirant l'eau par pompage. Par ailleurs, on utilise de l'eau pour le lavage du minerai ainsi que dans les procédés de broyage et de raffinage. L'eau sert aussi à former avec les résidus des usines de concentration des boues qui seront transportées vers les installations de gestion de résidus, et elle est fréquemment utilisée dans les écrans aqueux de résidus acidifiants comme moyen de réduire l'acidification. Bien que l'industrie minière décrive ces usages comme « temporaires », il reste qu'essentiellement, cette industrie utilise de l'eau propre et rejette de l'eau contaminée.

Une enquête sur les permis de captage d'eau dans un district du Nord-Est de l'Ontario a révélé que 77 % des permis octroyés au cours d'une année concernaient les activités minières. La quantité totale ou limite d'eau permise n'est pas toujours spécifiée par ces permis mais, lorsqu'elle l'est, le volume de captage moyen est de 6,4 millions de litres par jour. Dans certains cas, la limite est beaucoup plus élevée, par exemple dans le cas d'un permis de captation de 30 millions de litres d'eau par jour pendant cinq ans octroyé à la compagnie North American Palladium pour la mine du Lac-Des-Îles, au nord-ouest de Thunder Bay.



Inventaire des mines abandonnées

17. La Colombie-Britannique devrait préparer une estimation des coûts de restauration des emplacements miniers « historiques » en se basant sur une analyse chimique et physique minutieuse des mines existantes, fermées ou abandonnées, ainsi que des sites d'exploration. Cette information pour tous les paliers de gouvernement devrait être mise à jour régulièrement et mise à la disposition du public.

Coûts environnementaux et sociaux non comptabilisés

18. L'exemption de la phase d'extraction minière de l'Inventaire national des rejets de polluants devrait être retirée. Ceci permettrait de faire un pas important dans la compréhension des coûts environnementaux de l'exploitation des mines.

19. Il faudrait entreprendre dans des collectivités désignées une étude pilote exhaustive des coûts sociaux et environnementaux de la mise en valeur des minéraux, de l'exploitation des mines et de leur fermeture.



200 = 1?

L'exploitation minière exige que l'on retire des profondeurs de la Terre du minerai métallique ainsi que des « morts-terrains », soit les stériles, la roche et les systèmes biologiques qui recouvrent le minerai. Seule une infime partie des matières retirées est effectivement utilisée. Ainsi, pour produire une tonne de cuivre, on retire en moyenne 200 tonnes de minerai et de morts-terrains.

Derniers commentaires

Comme la présente étude le démontre clairement, malgré les efforts du gouvernement pour soutenir le secteur de l'exploitation des mines métallifères, la contribution de ce secteur à l'économie du Canada est en déclin. Parallèlement, ce secteur continue de générer d'importants coûts sociaux et environnementaux et d'exposer la population au risque de devoir assumer la responsabilité à long terme de dommages auxquels il est souvent impossible de remédier sinon à des coûts extraordinaires.

Les ressources publiques engagées pour soutenir le secteur s'élevaient à près de 600 millions de dollars en 2000-2001. On s'attend à ce que l'aide accordée au secteur s'étende encore davantage au cours des prochaines années, particulièrement au moment où de nouveaux projets seront mis en place en Colombie-Britannique et au Québec.

Ces dépenses de deniers publics sont substantielles et elles ont augmenté dans le contexte même d'une réduction importante des dépenses gouvernementales dans d'autres domaines, dont la protection environnementale. Les données recueillies par la présente étude indiquent que, même sans tenir compte des autres usages que l'on aurait pu faire de l'aide fournie au secteur minier, les dépenses effectuées par le gouvernement canadien pour soutenir l'industrie de l'exploitation minière des métaux représentent un mauvais investissement puisque la contribution économique de ce secteur continue à diminuer.

Il faut donc conclure que les ressources publiques utilisées pour soutenir l'industrie auraient avantage à être utilisées autrement, notamment pour restaurer et protéger les actifs environnementaux et sociaux affectés par l'exploitation des mines métallifères. De façon plus générale, les gouvernements canadiens devraient s'orienter vers la promotion de formes de développement économique moins vulnérables aux modifications des conditions économiques internationales et plus susceptibles d'offrir à la société canadienne des avantages économiques, sociaux et environnementaux viables à long terme.

Pour connaître le contexte, la méthodologie, les détails et les sources de renseignements contenus dans le présent rapport sommaire, veuillez vous référer au rapport intégral intitulé *Sous la surface : Une estimation de la valeur du soutien public aux mines de métaux au Canada*. Pour commander ce rapport, veuillez communiquer avec Mines Alerte ou l'Institut Pembina. © 2002



MiningWatch Canada
Mines Alerte

880, rue Wellington, bureau 508
Ottawa (Ontario) K1R 6K7
Téléphone (613) 569-3439
Télécopieur (613) 569-5138
canada@miningwatch.ca
www.miningwatch.ca



Pembina Institute for Appropriate Development

Holistic and practical solutions for a sustainable world.

124, rue O'Connor, bureau 505
Ottawa (Ontario) K1P 5M9
Téléphone (613) 235-6288
Télécopieur (613) 235-8118
info@pembina.org
www.pembina.org